



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 124024

Texte de la question

Mme Martine Pinville attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les inquiétudes liées à la mise en oeuvre du livret personnel de compétences (LPC). Le LPC n'est pas destiné à évaluer un travail réalisé par un élève mais à évaluer ses compétences, acquis, aptitudes, expériences et engagements. En conséquence, les enseignants et les parents d'élèves considèrent que certaines compétences relèvent davantage d'éléments d'appréciation subjectifs se rattachant à la personnalité de l'élève que d'acquis dans le cadre des apprentissages. Elle lui demande donc d'envisager le retrait du livret personnel de compétences et l'ouverture d'une concertation avec l'ensemble de la communauté éducative pour réfléchir à d'autres formes d'évaluation qui permettront de suivre la progression de ses apprentissages par l'élève comme par ses parents.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Pinville](#)

Circonscription : Charente (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124024

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12970

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)